

CONTRAT DE SAILLIE QUASIMODO V/D MOLENDREEF

Monte 2019

Fournisseur :

HARAS DE GRAVELOTTE
6 Chemin du Breuil
91 480 Varennes-Jarcy
06 89 56 84 04
harasdegravelotte@yahoo.fr

Client :

Nom :
Adresse :
Tel :
e-mail :

OBJET DU CONTRAT

Le client achète au fournisseur une carte de saillie de l'étalon Quasimodo v/d Molendreef, étalon BWP, agréé Selle Français, BWP, KWPN, SBS, Old/OS, BH, AES, UNIRE aux conditions suivantes :
IAR : Les doses sont à commander avant 9h00 tous les jours hors week-end et jours fériés et seront envoyées pour le lendemain vers le centre d'insémination retenu.

IAC : 3 doses de 6 paillettes. Chaque dose devant couvrir une chaleur.

L'acheteur dégage le Haras de Gravelotte de toute responsabilité en cas de manquement du transporteur ou en cas de week-end, jours fériés, déplacement éventuel de l'étalon, quelque soit le mode d'insémination retenu.

A la **RÉSERVATION – envoyés ce jour par 3 chèques ci-joints :**

- 375,00 € TTC (TVA 10 % incluse) à la réservation.

- 1000,00 € TTC (TVA 10 % incluse) à la réservation et encaissé au 01/10/18, sauf si vous nous faites parvenir avant ce délai un certificat de vacuité rédigé par votre vétérinaire.

Ce contrat de saillie est Garanti Poulain Vivant, GPV* (hors transfert d'embryon) à la seule condition que les paillettes utilisées nous soient renvoyées par voie postale en fin de saion. Pensez à en informer votre inséminateur)

*GPV, signifie que la saillie sera reconduite en 2020 si la jument avorte en cours de gestation ou si le poulain ne vit pas au delà de 48h après sa naissance.

- 160,00 € TTC (TVA 20% incluse) payable à la réservation pour les 1 envoi de doses congelées ainsi que les divers frais administratifs inhérents aux saillies et les frais de conditionnement des doses. Les doses en semences réfrigérées seront facturées au cours de la saison au coup par coup.

Ce contrat concerne un transfert d'embryon : OUI / NON (rayer la mention inutile)

Aucune dose ne sera expédiée avant réception du présent contrat signé, et des 3 chèques.

Le certificat de saillie sera envoyé dans le centre d'insémination désigné par le client dès que le carnet aura été délivré par les Haras Nationaux.

Les doses objet du présent contrat ne pourront être utilisées pour aucune autre jument que celle visée ci-dessous. Toutes les paillettes non utilisées seront retournées au fournisseur en fin de saison.

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

Le Haras de Gravelotte est distributeur des saillies de l'étalon BUBALU en France.

Le contrat de saillie est réservé pour la jument :

N° Sire : Date de naissance :

Robe : Race :

Père : Mère

Les doses livrées au titre du présent contrat seront mises en place et envoyées dans le centre d'inséminations agréé choisi par le client et validé par le haras de Gravelotte suivant :

Nom du centre :

Nom du responsable du centre :

Adresse :

Tel : e-mail :

Le client déclare avoir connaissance des conditions du centre d'inséminations retenu pour la mise en place des inséminations, avec lequel il passera une convention d'hébergement et d'insémination de sa jument indépendante du présent contrat.

Le fournisseur ne pourra être tenu responsable pour aucune des prestations fournies (ni pour l'absence de fourniture d'une ou plusieurs de ces prestations) par le centre d'inséminations retenu, ni d'aucune autre obligation que celles expressément prévues au présent contrat. En particulier, le fournisseur ne sera pas responsable en cas d'échec de l'insémination, ni en cas de dommages causés au client, à sa jument ou à tout tiers.

La jument mise à la reproduction doit être à jour de vaccinations (y compris grippe, rhinopneumonie, tétanos...), primo vaccinations et rappels inclus. Le livret de la jument doit également être à jour et comporter les informations nécessaires, tampons vétérinaires, vignettes, puces, signalement, etc. Il devra être présenté avec elle lors de son arrivée dans le centre d'inséminations.

Le prix de saillie comprend uniquement le prix des doses et, le cas échéant, les frais de transport vers le centre d'inséminations agréé retenu par le client.

Les frais de pension, de suivi gynécologique, et de mise en place dans le centre d'inséminations agréé sont à la charge du client.

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige relatif à son exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

La réservation de la carte est effective à compter de la réception du présent contrat signé et de l'encaissement du/des chèque(s) l'accompagnant.

Ce contrat doit être retourné signé et la première feuille paraphée, en deux exemplaires.

Fait en deux exemplaires à

Le

Le client (Portez la mention "Lu et approuvé")

Le fournisseur

N° de TVA si assujetti (Obligatoire)